

DEPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE

COUCY

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 MAI 2008

Présidence : David POTIER, Maire

Présents : Mmes CONNOT Francine, RIVA Thérèse, DELSUC Nadine,
LARCHER Andrée, MM LANGLET Daniel, MAILLARD Gilles, FOSSIER Denis,
SIMON Emmanuel

Absente : Mme Coulmy Laurence

Mme RIVA Thérèse a été élue secrétaire

Le procès verbal de la réunion précédente est approuvé

L'ordre du jour est adopté

TRAVAUX RUE DU CHÂTEAU D'EAU

Le Conseil Municipal après étude des devis des entreprises Baudon et Richard établis pour des travaux rue du Château d'Eau, pour la fourniture et la pose 11 caniveaux et raccordement de 2 m2 en enrobé
Décide d'accepter le devis de l'entreprise Richard pour un montant de 2 825 € HT
(vote à l'unanimité)

TRAVAUX DE COUVERTURE ÉCOLE DE COUCY

Le Conseil Municipal après étude des devis des entreprises Campi, Jacquemart et AJ Couverture établis pour la rénovation de la couverture de l'école de Coucy 2.
Décide d'accepter le devis de AJ Couverture pour un montant de 12 765 € HT
(vote 9 Pour 1 Contre)

CHAUFFAGE ÉCOLE DE COUCY 1

Le Conseil Municipal après étude des devis des entreprises Rousseaux et Arden Energy établis pour le changement des appareils de chauffage de l'école de Coucy 1.
Décide d'accepter le devis de Arden Energy pour un montant de 1 829 € HT
(vote 9 Pour 1 Abstention)

FENETRES ÉCOLE DE COUCY 1

Le Conseil Municipal après étude des devis des entreprises la Fabric, Gervais et Pellot Francis établis pour la réfection des fenêtres à l'école de Coucy 1.
Décide d'accepter le devis de Pellot Francis à Seuil pour un montant de 4 992.84€ € HT
(vote 6 Pour 1 Abstention 3 Contre)

FLEURISSEMENT

Le Conseil Municipal accepte les devis de M. Evrard Romuald :

- le fleurissement du Columbarium et pour un montant de 110 € HT.
- le fleurissement des massifs de la commune pour un montant de 450 € HT.

(vote à l'unanimité)

CRÉATION D'UNE ZONE DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN SUR LES COMMUNE DE SEUIL ET MONT-LAURENT

Le Conseil Municipal est favorable à l'élaboration d'une Zone de Développement Éolien sur les Communes de Mont-Laurent et Seuil, conformément au projet JE/AF 07 03 005 version 2 de mars 2008.
Le Conseil Municipal émet néanmoins des réserves quant aux éventuels projets d'évolution du réseau électrique et leurs conséquences sur la santé publique.
(vote à l'unanimité)

ACHAT D'ÉQUIPEMENT SPORTIF

Le Conseil Municipal décide l'achat d'équipement sportif pour un montant estimatif de 500.00€ HT

AUTORISATION D'ACHAT

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à effectuer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement dans la limite de 500.00 € HT. Pour toute la durée du Mandat.